



ANNEXE AUX CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS PARTICULIERES ET MODALITES PRATIQUES : Concerne les formations INTER-ENTREPRISES

1) INSCRIPTION

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est volontairement limité. Il est donc recommandé de s'inscrire dans les meilleurs délais.

Vous pouvez réserver une place sur une formation en nous contactant directement avec confirmation écrite ultérieure.

L'inscription ne devient définitive qu'à réception d'une confirmation écrite, bulletin d'inscription ou commande, qui doit nous parvenir au plus tard 20 jours avant le début de la formation.

Dans le cas contraire, nous ne pouvons garantir une place.

La prise en charge de tout ou partie de la formation par un organisme collecteur (ORP, AI, Caisse de compensation...) doit être signalée lors de l'inscription.

La réception de l'accord de prise en charge tient lieu d'inscription.

ARIAQ SA accuse réception de la demande d'inscription auprès de l'employeur.

2) CONDITIONS D'ANNULATION

- Annulation de l'inscription à l'initiative du participant ou de son employeur ou de l'organisme collecteur : la date de formation est fixée par ARIAQ SA et acceptée par le participant lors de son inscription. Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit auprès de notre institut.
- En cas d'annulation, de report ou de modification d'une commande, il sera acquitté, à titre de dédommagement à ARIAQ SA, une somme forfaitaire déterminée comme suit :
 - ✓ En cas de désistement du participant, nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :
 - -70% du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation ;
 - - 30% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation ;
 - il n'y a pas d'indemnités en cas d'annulation dans un délai supérieur à 10 jours ouvrés.
 - ✓ En cas d'empêchement, le changement de participant est accepté à tout moment. Ce changement de participant doit néanmoins être notifié à ARIAQ SA par écrit avant le début de la formation
 - ✓ Le report sur une autre session est possible et limité à une seule fois. Le participant ou l'entreprise doit néanmoins avertir notre institut informé au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation.
 - ✓ En cas d'insuffisance du nombre de participants à une session et cas de force majeure, ARIAQ SA se réserve le droit d'annuler avec préavis toute action qui ne pourrait pas se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales (au plus tard 10 jours avant le début de la formation). Dans ce cas, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.



3) CONFIRMATION DEFINITIVE

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation, une confirmation définitive est adressée à la personne chargée des relations avec le participant au sein de l'entreprise avec le programme de la formation et son accès.

Les certificats ou les attestations sont transmis par courrier postal uniquement après règlement de l'intégralité de la facture.

4) ATTESTATION ELECTRONIQUE

Au plus tard 10 jours après la fin de la formation, une attestation de présence et de fin de formation est remise électroniquement au participant à l'adresse mentionnée à l'inscription. Un double peut être envoyé à l'employeur ou à l'organisme collecteur sur demande.

5) FRAIS D'INSCRIPTION

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement (cours et documentation) ainsi que les repas de midi et pauses pour les journées pleines.

Les documents pédagogiques sont remis à chaque participant.

Les repas de midi pris en commun avec les intervenants, font partie intégrante de la formation.

Les tarifs indiqués sur notre site internet sont indiqués hors taxes et sont à majorer de la TVA (formation non-soumise, seuls les frais d'intendance sont soumis à 7,7% de TVA).

6) E-LEARNING

Pour la formation en distanciel ou en e-learning le paiement est exigible à la commande.

La prise en compte de votre commande et l'ouverture de vos services (accès informatique) se feront au plus tard 10 jours avant la prestation de formation.

7) PROPRIETE

ARIAQ SA conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur le contenu des formations ainsi que sur la documentation fournie aux participants.

Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite.

En distanciel, il est formellement interdit d'enregistrer la formation sans accord écrit d'ARIAQ SA.

Durant la formation, le participant est soumis au règlement intérieur d'ARIAQ SA qu'il peut consulter sur le site internet ariaq.ch.

8) INFORMATIONS PRATIQUES

Les horaires des cours sont de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45.

Numéro TVA : CHE – 106.739.280.

Coordonnées bancaires complètes :

UBS SA/ 8098 Zürich

IBAN CH83 0029 7297 G330 8301 0

No de compte : 297-G33083010

BIC : UBSWCHZH80A

9) CONTACT

Réservation, inscription, gestion de dossier :

- Courriel : contact@ariaq.ch
- Téléphone : (0041) +24 423 96 50



10) FOR ET LIEU D'EXECUTION

Le for est Yverdon-les-Bains pour tout litige résultant du présent contrat.

Le lieu d'exécution du présent contrat est Yverdon-les-Bains.

11) DROIT APPLICABLE

Les rapports contractuels sont régis en priorité par les conditions spécifiques définies pour le mandant (offre d'ARIAQ SA agréée par le mandant). En l'absence de conditions spécifiques, ce sont les présentes conditions du droit qui font foi.

Subsidiairement, les prescriptions du droit suisse des obligations sont applicables aux clauses non définies explicitement dans les conditions générales.

Les rapports contractuels sont systématiquement soumis aux prescriptions et à la jurisprudence du droit suisse, même si le siège du mandant est à l'étranger ou y a été déplacé.

12) MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS

Toute modification du contrat et/ou complément exige la forme écrite.